AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1389
FR0000120560-FS0751

2 août 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2018, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 juillet 2018, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST S.A. et détenir indirectement 2 381 528 actions NEOPOST S.A. représentant autant de droits de vote, soit 6,89% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Goldman Sachs & Co. LLC	2 064 096	5,97
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	317 432	0,92
Total Goldman Sachs Group, Inc	**2 381 528**	**6,89**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEOPOST S.A. hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.